



**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2019**  
1ère session ordinaire de 2019  
**21 è 22 di FERRAGHJU**  
21 et 22 février  
2019/O1/023

MOTION

## Motion déposée par Jean-Guy TALAMONI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa

Objet : dumanda chì l'ottu di dicembre « Festa di a Nazione » divintessi a festa di a Corsica.

**CONSIDERANT** que le 30 janvier 1735, à la Cunsulta d'Orezza, les chefs de la Révolution de Corse ont placé la Corse sous la protection de la Vierge Marie et ont choisi le jour de l'Immaculée Conception, le 8 décembre, comme fête nationale,

**CONSIDERANT** que lors de la rédaction de cette Constitution, le « Diu vi salvi Regina » fut adopté comme hymne national,

**CONSIDERANT** qu'il est de notre devoir de nous réapproprier notre histoire et notre identité,

**CONSIDERANT** que depuis le riacquistu cette fête est à nouveau célébrée par le monde associatif et la société civile à travers de nombreux événements culturels,

**CONSIDERANT** qu'il existe déjà, au niveau de l'enseignement du second degré, des initiatives de promotion (journée banalisée),

**CONSIDERANT** que l'Associu di i Parenti Corsi sollicite que le 8 décembre « festa di a Nazione », soit considéré comme un jour férié,

**CONSIDERANT** que le Sindicatu di i Travagliadori Corsi a proposé également que ce jour soit chômé et payé dans plusieurs collectivités de Corse,

**CONSIDERANT** qu'il convient de réfléchir à la manière de célébrer cette date afin que la Festa di a Nazione devienne désormais une fête de la citoyenneté Corse, qu'elle soit partagée par tous et célébrée dans un esprit de paix et de concorde,

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

**DECLARE/DECIDE** que le 8 décembre constitue la Festa di a Nazione.

**MANDATE** le Président du Conseil Exécutif et la Conseillère exécutive chargée de la culture, du patrimoine et de l'éducation afin de lancer une réflexion puis un appel à projet, tant en interne que pour l'ensemble de la société, pour que le 8 décembre, Festa di a Nazione, devienne la fête de la Corse.